

COMMUNIQUE DE PRESSE***Priorité aux clubs, aux territoires et aux fédérations***

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale du Sport s'est tenu ce jour à Paris, au siège de la Délégation Interministérielle des Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP).

A l'occasion de ce premier Conseil d'Administration (CA) de l'année 2020, l'Agence démontre qu'elle poursuit efficacement son action au service du développement des pratiques sportives et de la haute performance. Plusieurs décisions majeures ont été prises :

En matière de Haute Performance, le CA a acté la répartition de plus de **56 Millions d'Euros** en direction de 59 fédérations sportives ayant des disciplines reconnues de haut niveau, dans le cadre des **contrats de performance qui remplacent désormais les conventions d'objectifs**.

Ces crédits ont été ventilés en tenant compte du potentiel de médailles de chaque fédération pour les prochaines principales échéances sportives, et plus particulièrement les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020, Pékin 2022, Paris 2024 et Milan-Cortina d'Ampezzo 2026. Dans ce cadre, les transformations engagées par les fédérations, en partenariat avec l'Agence, ont été accompagnées afin de déployer efficacement les projets de performance de chaque fédération.

Le CA a également précisé les critères d'intervention de l'Agence pour l'année 2020 en matière de **financements territoriaux du Haut niveau**, pour un montant de **3M€**, dont l'objet est de permettre le renouvellement des équipes de France au plus haut niveau. Un point d'étape a été présenté aux administrateurs sur le déploiement **Sport Data Hub** et plusieurs dispositions permettant de poursuivre la mise en place de ce projet innovant au service de la haute performance ont été actées.

En matière de Développement des pratiques sportives, ce CA a voté les crédits qui permettront d'alimenter les **projets sportifs territoriaux** pour **9.4M€**. Cette enveloppe prévoit une aide financière à la réalisation des projets sportifs territoriaux par des diagnostics partagés. Ces crédits permettront notamment de soutenir les actions de lutte contre les dérives et les violences dans le sport. Rappelons que l'Agence consacre un budget déjà voté de 49,7 Millions d'euros à l'emploi et à l'apprentissage.

L'Agence, qui a repris le suivi des **conventions pluriannuelles d'objectifs** pilotées jusqu'ici par le Ministère des Sports en matière de **développement**, a également acté des financements accordés aux fédérations au titre de l'année 2020, pour un montant total de **22.5M€**.

Pour rappel, **63,4M€** sont consacrés aux **projets sportifs fédéraux (PSF) en 2020**. **Ce budget comprend une augmentation de 3,5M€ (par rapport à 2019), exclusivement orientés vers les clubs.**

Une priorité sur l'ensemble du territoire : la lutte contre les violences dans le sport

En lien avec le plan national porté par le Ministère des Sports, l'Agence renforce son soutien spécifique aux actions menées en matière de lutte contre les violences sexuelles dans le sport, en consacrant une enveloppe de 300K€ aux actions de prévention menées par les ligues, les comités départementaux et les clubs.

L'agence renouvelle le soutien direct engagé en 2019 à l'association Colosse aux Pieds d'Argile via le financement pluriannuel d'emplois au sein de ses antennes régionales.

Par ailleurs, les fédérations, dans le cadre de leurs projets sportifs fédéraux, intégreront des actions ainsi que des emplois pour mener une action préventive et agir activement contre ces violences.

Sport et performance sociale : appel à projets (2M€)

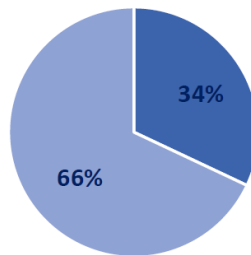
Le Conseil d'Administration relance l'appel à projets national « **Sport et performance sociale** », initié en 2019, avec cette année une enveloppe de **2M€**, pour financer des actions territoriales en matière d'insertion, d'éducation par le sport, d'économie sociale et solidaire, dès avril 2020.

Budget 2020 de l'Agence :

DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES

194,2M€

- Projets sportifs fédéraux
- Projets sportifs territoriaux
- Soutien aux clubs
- Soutien à l'emploi
- Projets nationaux
- Equipements



HAUTE PERFORMANCE

90M€

- Soutien aux fédérations
- Soutien aux athlètes
- Soutiens aux entraîneurs/cadres
- Innovation et recherche
- Territoires et équipements

A propos de l'Agence nationale du Sport

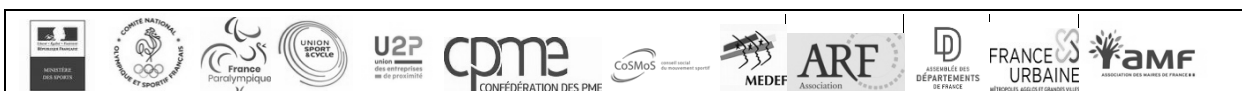
Groupement d'intérêt public, l'Agence Nationale du Sport est née d'un modèle partenarial entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et leurs groupements, et les acteurs du monde économique, dans le cadre d'une profonde évolution du modèle sportif français.

Ce modèle repose sur la volonté des parties prenantes de créer au niveau national et au niveau territorial des dispositifs collégiaux de concertation et de décision, permettant une meilleure lisibilité des politiques publiques sportives et de la cohérence dans leurs financements.

Ses missions principales sont :

- De renforcer la performance sportive, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, en mobilisant les moyens financiers, humains et organisationnels nécessaires pour des soutiens personnalisés aux sportifs des fédérations sportives organisant des disciplines de haut niveau ;
- De mobiliser des moyens financiers au bénéfice du développement des activités physiques et sportives pour toutes et tous, s'inscrivant notamment dans le cadre de la pratique sportive fédérée.

Chaque membre s'engage à mobiliser, en faveur de ce projet commun et d'intérêt général, sa capacité d'influence et d'intervention pour entraîner ses adhérents et ses réseaux dans la mise en œuvre de ce nouveau modèle.



Contacts presse

communication@agencedusport.fr

Tél André JAFFORY : 0608931630

Tél Soria ZIDELKHILE (relation presse) : 0616904636

Tél Pauline LAMBERTINI (relation presse Haute Performance) : 0763739819

Agence Nationale du Sport
69/71, rue du Chevaleret - 75013 Paris
Email : agence@agencedusport.fr
www.agencedusport.fr

